

Portant établissement du
Tableau d'avancement de grade 2026

Le Maire de Beaumont-sur-Sarthe,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°2011-077 du 11 juillet 2011 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Beaumont-sur-Sarthe après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
THIBAULT Patricia	Adjoint administratif

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LOGEREAU Jérôme	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Beaumont-sur-Sarthe,
Le 19 décembre 2025,

Le Maire, Lea DUVAL

Publié le 06/01/2025

